



REPUBLIQUE
FRANCAISE

COMMUNE DE LA VOULTE SUR RHONE

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Le Jeudi 10 Avril 2025 à 18h,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA VOULTE-SUR-RHONE s'est réuni en salle du Conseil Municipal sur convocation et sous la présidence de Bernard BROTTES, Maire.

**Session ordinaire
Du
10/04/2025**

Étaient présents : Bernard BROTTES, Sylvie ANDRE-COSTE, Jacques VOLLE, Alain GAS, Martine BOULON, Bernard PICCOTTI, Christine PASTURAL, Sébastien LANONE, Lucien RIVAT, Nadine CHAIX-IMBERTECHE, Didier VENTUROLI, Sandrine MEJEAN, Rachel KLEIN, Thierry SEILER, Éric PAQUERIAUD, Jérôme LEBRAT, Sébastien WALTERSKI, Jimmy VERDOT, Christel DUVERNOIS, Stanislas ANTHERION

Date de convocation :
04/04/2025

Absent (s) excusé (s) :

Date d'affichage :
04/04/2025

Aurélien ANTHERION a donné procuration à Jacques VOLLE
Manon REYNE a donné procuration à Bernard BROTTES
Martine VABRES a donné procuration à Jimmy VERDOT
Cynthia HOARAU a donné procuration à Christine PASTURAL
Blandine PUAUX a donné procuration à Martine BOULON
Nicolas DEGREGORIO a donné procuration à Sylvie ANDRE-COSTE

En exercice : 26
Présents : 20
Procurations : 6
Votants : 26

Christel DUVERNOIS a été désignée secrétaire de séance.
Le quorum est atteint, l'instance peut valablement délibérer.

N° : 2025/026

OBJET : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts ;

Considérant que les bases des valeurs locatives vont être revalorisées de 1,7 % pour l'année 2025, Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition des taxes directes locales sont votés annuellement par le conseil municipal ;

Considérant que la municipalité n'entend pas acter d'augmentation de la fiscalité des ménages dans le cadre du vote des taux de la commune ;

En conséquence, Monsieur le Maire propose de fixer les taux comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.76 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 77.48 %**

- **Taxe d'habitation : 9.15 %**

Entendu l'exposé, le conseil municipal à 19 votes pour et 7 abstentions (CHAIX-IMBERTECHE, KLEIN, LEBRAT, MEJEAN, PAQUERIAUD, RIVAT, WALTERSKI) :

- **FIXE** les taux d'impositions tels qu'indiqués ci avant pour l'année 2025 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux ;
- **TRANSMET** les éléments au service de fiscalité directe locale de la direction départementale des finances publiques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents,

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

La secrétaire de séance,
Christel Duvernois



Le Maire,
Bernard Brottes

